

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2018-160 du 17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 7 décembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, Ph. DERUY, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, B. CAILLE, J. N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX.

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme V. HERMANT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. P. COLLE.

### **Objet : Caserne de Gendarmerie de Bapaume – Modification apportée à la désignation de l'organisme HLM en charge du projet de construction.**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté le projet de regroupement des effectifs des brigades de proximité de Bertincourt et de Bapaume sur un même site situé à Bapaume.

Monsieur le Président rappelle les termes des 2017-043 du 11 avril 2017 et 2017-113 du 26 septembre 2017 approuvant ce projet de regroupement sur un terrain appartenant à l'intercommunalité situé sur l'emprise de la zone d'activités du Moulin à Bapaume et désignant l'organisme HLM Pas de Calais Habitat pour assurer la réalisation de cette opération en tant que maître d'ouvrage et la conduite des travaux de construction au sens des dispositions du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de

gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires.

Monsieur le Président précise que ce projet prévoit la construction d'un nouveau casernement comprenant locaux d'habitations et de bureaux en vue de l'hébergement de cette nouvelle unité qui comptera 1 officier, 17 sous-officiers et 3 gendarmes adjoints volontaires.

Monsieur le Président fait part ensuite de la correspondance en date du 3 décembre 2018 adressée par l'organisme HLM Pas de Calais Habitat annonçant son retrait pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Président fait état de la correspondance en date du 3 décembre 2018 adressée par l'organisme HLM Habitat Hauts de France faisant état d'un avis favorable de son comité d'engagement réuni le 28 novembre 2018 pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la construction de cet ensemble.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :


- de confirmer l'intérêt porté par l'intercommunalité pour le projet de construction d'un nouveau casernement permettant le regroupement des gendarmes des deux brigades de proximité de Bertincourt et de Bapaume ;
- de prendre acte de la décision de retrait de l'Office Public HLM Pas de Calais Habitat pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la construction de ce nouveau casernement de gendarmerie ;
- d'acquiescer la désignation de l'organisme HLM Habitat Hauts de France pour assurer le rôle de maître d'ouvrage pour les travaux de construction des locaux nécessaires pour le relogement du casernement de gendarmerie de Bapaume ;
- de garantir le ou les prêts bancaires souscrits par l'organisme HLM Habitat Hauts de France pour assurer la réalisation de cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

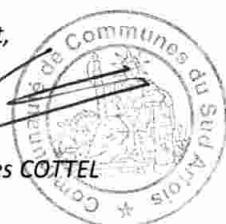
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 17 décembre 2018 et transmission  
en Préfecture.*

Le Président,

  
Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

  
Jean-Jacques COTTEL



**2018-160 du 17/12/2018**

Projet de nouvelle unité de gendarmerie  
de Bapaume - Désignation de l'organisme  
HLM en charge de la construction

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 19/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/12/2018